

**Séance du 29 juin 2015**

à 21 heures

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absent représenté : GUY Raymond (procuration à CHESNAY Patrick)

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 22 juin 2015

Monsieur CHESNAY fait l'annonce officielle de la démission du Conseil Municipal de Madame Marie-France VALISSANT pour des raisons de santé. Démission qu'il a accepté et qui a fait l'objet d'une réponse transmise avec la lettre de Marie-France aux services de la Préfecture qui ont confirmés la légalité de l'acte.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur le soutien du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

**1 – Approbation du compte rendu du 20 mai 2015**

Ont été abordé lors de la séance du 20 mai 2015 :

- Délibération pour groupement de commande voirie ;
- Délibération pour approbation du schéma de mutualisation de la CCCLA ;
- Délibération pour l'aménagement de la commune ;
- Délibération changement de statut des logements sociaux résidence Habigand ;
- Délibération montant amende pour modification et déplombage compteur eau AEP ;
- Autorisation poursuite achat cache conteneur OM ;
- Autorisation négociation passage canalisation en terrain privé ;
- Avenant n° 2 et n° 3 au dossier assainissement collectif ;
- Création et mise en place d'une supervision sur les réseaux ;
- Orientation réfection voirie ;
- Questions et informations diverses (vente grange de la commune, entretien débroussailleuse, achat brosse de désherbage, désignation coordinateur recensement).

Aucune modification n'étant demandée, Les Conseillers présents émargent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2015

**2 – Délibération d'attribution de subventions**

Monsieur le Maire explique que la commission « Finance et Budget » s'est réunie le mardi 23 juin 2015. Elle a étudié les comptes rendus financiers des associations avant de se prononcer sur des propositions d'attribution de subventions. Il précise que dans son ensemble, les comptes présentés sont assez opaques. La commission rappelle que les subventions servent à aider au financement de projet et non à financer du fonctionnement. Dans une période de restriction budgétaire, la commission a remarqué des dépenses inconsidérées sur lesquelles les associations peuvent faire des économies et ainsi équilibrer leurs budgets.

Cependant, la commission propose l'attribution des subventions suivantes :

- Anciens combattants : 200 €
- Club du 3ème âge : 150 €
- Comité des fêtes : 3050 €
- Foyer Rural : 460 € + financement en nature (photocopies documentations) du Rallye Touristique.
- Patrimoine : 300 € + financement en nature des prestations Village des Villages ou certains événements sur Castelnaudary.
- Société de pêche : 230 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil approuve la présente proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération. Madame Florence MARTIN et Raymond GUY, Président d'association, n'ont pas participé au vote.

### 3 – Délibération pour révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre des accords dit « Grenelle 2 », la commune doit mettre son PLU en conformité par rapport aux nouvelles directives de l'État.

Le bureau d'étude Pétersen ayant élaboré le PLU de Labécède a été contacté par Monsieur le maire dans le cadre d'une évaluation financière pour la révision de ce document en vigueur depuis avril 2013. Monsieur Pétersen arrêtant son activité, ne pourra donc pas assurer la révision de notre PLU.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à négocier auprès de la communauté de communes, dans le cadre de la mutualisation des moyens, la révision de notre PLU avec le bureau d'étude retenu par celle-ci.

A savoir, que Monsieur le Maire a fait une demande auprès des services de l'État pour connaître les points de notre PLU qui ne sont pas conforme aux directives du Grenelle 2. A ce jour aucune réponse n'est parvenue en Mairie.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la présente proposition dans le cadre d'une révision partielle pour 2017.

### 4 – Délibération autorisation d'occupation du sol (ADS)

Dans le cadre des négociations avec la communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol (permis de construire, de travaux d'aménagement etc.), Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre la CCCLA et Labécède-Lauragais. Sont concernées au total 43 communes.

Ce projet de convention a été transmis avec la convocation du Conseil. Il rappelle, que dans cette instruction, le maire reste maître de l'approbation ou non des autorisations d'occupation du sol par la signature des arrêtés. Cependant il explique qu'il a l'intention de déléguer à la communauté de communes l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires pour l'instruction des pièces complémentaires des dossiers directement avec le demandeur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité la présente proposition.

### 5 – Délibération transfert de crédits

Dans le cadre de la gestion financière de la commune et en particulier pour le traitement des factures du dossier d'assainissement et affaires si rapportant, Monsieur le Maire demande

l'autorisation permanente pour 2015 d'effectuer des transferts de crédit en écriture lignes à lignes. Cette procédure évite des retards de paiement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition.

## 6 – Délibération soutien au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE

Mr Michel CORNUET, Président du CAUE11 demande aux communes d'apporter leur soutien en adhérent au Comité Architecturale Urbanisme et Environnement de l'Aude, qui est un organisme d'utilité publique, mis en place en 1979 par le Conseil Général. Cette adhésion permettrait de contribuer à la pérennité de ce service public local qui assure, en toute neutralité, des conseils gratuits du domaine des compétences architecturales, d'urbanisme, paysagères, géographiques et énergétiques.

Après lecture de la charte qualité, Monsieur le Maire précise le coût de cette adhésion qui est de 0,20€ par habitant soit pour la commune : environ 90 € / an.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente proposition.

## 7 – Questions et informations diverses

### 7.1 – *Projet éolien*

Une réunion s'est tenue à la communauté de communes sur le projet éolien Labécède/Issel/Saint-Papoul en présence du président et les maires des communes impactées. Monsieur Greffier était prêts à lâcher du lest dans le cadre des retours financiers du projet vers les communes impactées. Monsieur le Maire lui a simplement rappelé la délibération du conseil municipal et les raisons de cette position.

### 7.2 – *Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)*

Dans le cadre de la loi de finances, le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les ressources de EPCI, de leurs communes membres et des communes isolées, en fonction de leur potentiel financier. Les sommes sont ensuite reversées aux intercommunalités et communes les moins favorisées, classées en fonction d'un indice tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen des habitants et leur effort fiscal.

En ce qui concerne Labécède-Lauragais, la CCCLA nous reverse cette année 9904€ contre 5529€ en 2014

### 7.3 – *Situation assainissement collectif*

Dans le cadre des subventions, le solde pour la station de traitement va être versé soit 132 893€.

En ce qui concerne les réseaux, le Conseil Département et l'Agence de l'Eau nous versent un deuxième acompte d'un montant de 7 966€.

7.4 Captage prioritaire : Exposé de Monsieur le Maire sur l'enquête publique qui vient d'être réalisée avec avis favorable et informations sur les suites qui seront données à cette affaire

7.5 Remplacement de Marie-France VALISSANT à la commission A.O et S.S.O.E.M.N

A sa demande est élue à la commission d'appel d'offres : Véronique MIRC - suppléante -

A sa demande est élue déléguée au SSOEMN Josette CANALIS - suppléante -

7.6 Signalement par Jean-Pierre PENNAVAYRE d'un passage busé dangereux sur le chemin de Nanzia.

Fin de séance à 22h15

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents